A.S.B.L. Netvolley Seniors
Siège : Rue des Bouleaux, 15, 4540 Amay
N° entreprise 0828 972 886
Organe d'Administration

Saison 2026 – 2027
CR N° 3
Réunion du 09/09/2026

Présents : Mmes Auguste, Engel, Fraselle et Massagor.
MM. Delhaes, Goëmé, Knuts et Lhoest.

1. **Approbation du PV N° 2** du 22/07/2026.
2. **Forfaits généraux des équipes d'Oupeye D3C et de Braives en Dm2.**

Vu le forfait de l'équipe d'Oupeye la série D3Y sera réduite à 11 équipes.
La série Dm2 sera aussi réduite à 11 équipes suite au forfait de l'équipe Dm2 de Braives.

3. **Tirage au sort du 1er tour de la coupe mixte.**

Le résultat du tirage au sort sera à consulter sur le site.

4. **Inscriptions sur les FA (feuilles d'arbitrage) en cas d'exclusion ou de disqualification.**

En cas d'exclusion ou de disqualification, les inscriptions afférentes à ces différents incidents seront notées sur la partie réservée sur la FA (en bas à gauche). Il en sera de même pour les pénalisations.

5. **A) Débriefing de la réunion des secrétaires.**

Il a été rappelé que les cotisations doivent être payées **avant** l'envoi des F1, F3 et F5.
Lors d'une nouvelle inscription, les différents documents seront accompagnés de la preuve de paiement.
Il est à déplorer l'absence de 2 clubs (Fléron et Spa).

B) Débriefing de la réunion des arbitres.

Certains points du code de jeu ayant fait l'objet de contradiction ou de manque de précision seront corrigés et réécrits pour la saison prochaine.

6. **Travaux près du hall des Ducs.**

Le club de Dolhain nous a fait savoir que des travaux sont envisagés aux environs du hall avec fermeture de celui-ci aux environs du mois d'avril 2027, nous attendrons de voir, pas de modification du calendrier actuellement.

7. **Les difficultés du calendrier.**

Les réponses aux questions posées aux clubs quant à la possibilité d'occuper les halls aux dates proposées ont tardé, et ce, en grande partie dû aux gestionnaires des halls pas toujours très disponibles.
Beaucoup de clubs demandent de jouer le mardi …

8. **Définir les trois points gagnants en cas d'égalité lors de la coupe.**

L'équipe gagnante sera celle qui arrivera la 1ere à 3 points.

9. **Statuts et désignation dans les clubs, des personnes renseignées comme « président » et « secrétaire ».**

Il semble que ces dispositions n'apparaissent plus dans le statut actuel. Une précision sera apportée dans le ROI pour la saison prochaine.

10. **Revoir les différentes amendes : retard dans l'envoi de documents, de paiements, etc.**

Les amendes concernant les retards dans l'envoi de documents ou de paiement seront revues pour la saison prochaine, il y a trop de négligence dans ce domaine.

11. **Réception du ballon lors d'un plongeon.**

Contrairement à ce qui a été dit lors de la réunion des arbitres, tout ce qui n'est pas interdit est autorisé, donc la réception du ballon à genoux, voir couché, etc. est donc autorisée.
Un courrier corrigeant les erreurs émises lors de cette réunion a été transmis aux arbitres.

12. Courrier.

Un courrier assez contraignant adressé par la commune de Fléron et adressé à la trésorière de notre fédération concernant l'établissement d'une facture pour le versement des cotisations a trouvé une solution.

Il est bon de savoir que nous ne sommes pas « fournisseur de service » et n'avons pas d'assujettissement à la TVA, nous ne sommes pas habitués à rédiger une facture conforme à la législation (1).

13. Divers

Néant**.**

La prochaine réunion de l'OA aura lieu le vendredi 4 décembre à 9h30 à Montegnée.

Alice Auguste	Christine Fraselle
Présidente	Secrétaire